



Service juridique et fiscal

Rapport de la réunion de la Commission fiscale du 14 juin 2010

Participants :

Götz Kandler, Président
Philippe Payen, SEECA International
Ségolène Kneipp, JUDICIA Conseils
Vincent Vervandier, ARTEM Avocats
Katherine Nennstiel, Cabinet NENNSTIEL

Joachim Schulz, CFACI

Lors de la dernière réunion une large discussion a été engagée au sujet de la prochaine réunion prévue à la Commission européenne à Bruxelles. Monsieur Kandler a notamment exposé les sujets développés avec les membres de la Commission et la représentation du Land Rhénanie-Westphalie à Bruxelles. Les participants étaient d'accord sur les sujets choisis.

La longueur de cette discussion n'a pas permis d'aborder le thème d'intervention prévu

Imposition des sociétés de personnes – Résumé des dernières instructions administratives et présentation de différents cas « classiques » (V ;Vervandier/G. Kandler)

Cet exposé a été reporté à une date ultérieure.

La Commission Européenne exigeait une participation de 15 personnes (avocats, experts-comptables, commissaires aux comptes). Malgré les multiples invitations et relances ce nombre n'a pas pu être atteint ! De ce fait, cette réunion a été annulée après de longues discussions préparatifs avec la Commsission.



Service juridique et fiscal

La **prochaine réunion** de la commission fiscale se tiendra

le lundi 20 décembre 2010, à 18 h

à la Chambre, éventuellement suivie d'un dîner. Les personnes intéressées au dîner devront se manifester auprès de Monsieur Schulz jusqu'au 13 décembre 2010 au plus tard.

Ordre du jour :

I.

1. Analyse des causes de l'annulation de notre réunion à Bruxelles
2. Nouvelle organisation de la structure de la commission fiscale

II.

1. Rapprochement des structures d'imposition entre la France et la RFA (nouvelles instructions et perspectives de la Loi de Finances 2010)
2. Rapprochement des fiscalités françaises et allemandes – Lettre de mission adressée par le Président de la République à la Cour des Comptes
3. Formes des instructions en matière de TVA allemande „Von den Umsatzsteuerrichtlinien zu dem Umsatzsteueranwendungserlass (UStAE) à partir du 1^{er} 11 2010“

Je vous remercie d'adresser vos éventuels commentaires et propositions à jschulz@francoallemand.com.

Götz Kandler